

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 100

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2017/27 Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Culture - Musée de l'Art Brut »

Présidence :	M. Quentin BEAUSIRE.
Membres présents :	Mme Claude Nicole GRIN Mme Anita MESSERE Mme Sophie MICHAUD GIGON Mme Céline MISIEGO Mme Graziella SCHALLER (remplace M. Jean-Marie FÜRBRINGER) M. Matthieu CARREL M. Denis CORBOZ M. Pedro MARTIN M. Jacques PERNET M. Gianni-John SCHNEIDER (remplace Mme Latha HEINIGER) M. Philipp STAUBER
Membres excusés :	Mme Latha HEINIGER M. Jean-Marie FÜRBRINGER
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Grégoire JUNOD, syndic ; Mme Nicole CHRISTE, cheffe du Service d'architecture, M. Michael KINZER, chef du Service de la culture.
Notes de séances	Alessandro SFAMENI, assistant du chef du Service de la culture.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : Le 25 octobre 2017

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 17 h 00

Préambule

Le rapport-préavis n° 2017/27 répond au postulat de M. Denis Corboz intitulé « Musée de l'Art Brut », déposé le 23 septembre 2014, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 16 février 2016.

Position du postulant

Le postulant rappelle que son postulat a été déposé en même temps que le rapport-préavis N°2015/01 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne ». Il précise qu'au moment du dépôt de son postulat, l'actuelle Municipalité et le nouveau chef du Service de la culture n'étaient pas en poste.

Le postulant explique que le but de son postulat était de connaître les perspectives de développement de la Collection de l'Art Brut. Le postulant explique avoir été frappé, lors d'une visite personnelle à la Collection de l'Art Brut, par le manque de place dans le hall d'entrée. Il estime satisfaisant que dès

Conseil communal de Lausanne

2018, la zone d'accueil va être agrandie, selon les explications données dans le rapport-préavis. En parallèle à ce postulat, le postulant rappelle que deux autres postulats ont été déposés, l'un demandant de redonner vie au jardin de la Collection de l'Art Brut, et l'autre de Mme Sophie Michaud Gigon, proposant de réfléchir à une offre de restauration. Le postulant s'interroge sur un éventuel planning prévu pour l'extension et la restauration de la Collection de l'Art Brut.

Discussion générale

Un-e commissaire estime qu'il aurait été judicieux d'attendre le préavis sur la Collection de l'Art Brut pour répondre directement au postulat de M. Denis Corboz.

Un-e autre commissaire rappelle le rayonnement international de ce musée. Il/elle estime qu'il aurait été intéressant de parler des retombées économiques dans le cadre de la réponse au postulat.

Un-e commissaire affirme que les conseillers communaux sont attachés à ce musée et qu'ils sont vigilants quant à son développement. Il/elle émet le souhait que les jardins prennent une autre dimension et qu'ils soient ouverts à la population.

Un-e commissaire trouve que la scénographie de la Collection de l'Art Brut est trop sombre. Il/elle demande si dans le projet qui est en gestation, l'éclairage et la lumière en général vont être repensés. Il/elle souhaiterait davantage de clarté dans ce musée.

Un-e commissaire se réjouit que la Ville prenne à cœur la rénovation de ce musée. Il/elle remarque que la Collection de l'Art Brut est très connue par les visiteurs étrangers mais méconnue des Lausannois-es. Ce/cette commissaire se demande si la Municipalité envisage de mettre en place un plan de communication, en particulier de marketing digital, pour mieux faire connaître ce musée.

Par ailleurs un-e autre commissaire trouve que cette collection sort de l'ordinaire de part sa richesse. En ce qui concerne la question de la lumière, ce/cette commissaire expose que la meilleure lumière est celle qui vient du nord et que le musée est donc bien orienté. Il/elle rappelle que le bâtiment est classé et soutient la rénovation de celui-ci. Le/la même commissaire estime que l'utilisation de containers provisoires afin d'agrandir l'accueil de ce musée est une proposition lamentable. En outre, ce/cette commissaire remercie la Municipalité de ne pas avoir mis un restaurant qui fasse concurrence à une restauration extérieure et trouve que c'est une très bonne chose que d'avoir résilié le bail de l'actuel restaurateur. Enfin, ce/cette commissaire pense qu'il est important de réfléchir à l'esthétique des chantiers à venir. D'une manière générale, ce/cette commissaire trouve que le budget de la culture est essentiellement orienté vers ce qui rapporte de l'argent, en oubliant un peu le reste (p. ex. Le Petit Théâtre).

Un-e autre commissaire estime qu'il faut prévoir dans une future étude des mesures esthétiques afin d'améliorer le visuel du lieu durant le chantier.

Enfin, un-e autre commissaire rappelle que ce musée est connu par sa collection et par la multiplicité de ses expositions. Il/elle estime qu'il ne fait aucun doute que, dans le futur, la scénographie sera repensée et les containers provisoires seront de vraies œuvres d'Art Brut.

Réponses aux questions des commissaires

S'agissant du moment de la réponse, M. le syndic explique que le Service de la culture a répondu dans les délais au postulat, en formulant une réponse courte au vu des éléments actuels du dossier.

Au sujet de l'Auberge de Beaulieu, M. le syndic n'a pas d'information à transmettre à la commission à ce stade si ce n'est que le bail a été résilié et que l'actuel bailleur conteste la résiliation. Dans ce domaine, M. le Syndic rappelle que les contestations portent souvent sur le pas-de-porte et sur la reprise de l'inventaire. Il expose que la Ville est actuellement en procédure et que cela peut prendre un certain temps, dans la mesure où les prolongations de baux commerciaux peuvent atteindre six ans. Pour ce qui est des jardins de la Collection de l'Art Brut, la Municipalité répondra à cet aspect dans le

Conseil communal de Lausanne

cadre de sa réponse au postulat y relatif. A ce stade, la Municipalité ne peut que transmettre à la commission ses intentions, à savoir sa volonté que le bistrot soit plus en phase avec le musée en offrant une restauration de qualité, sa volonté d'agrandir le musée à terme, en tenant compte du fait que la Municipalité a énormément investi dans le projet de Pôle muséal sur une législature, (environ 60 millions de francs).

M. Grégoire Junod rappelle que la Collection de l'Art Brut est un joyau en termes de spécificité lausannoise. C'est un musée qui a des besoins en termes d'investissements et de développement, mais ceux-ci devront être réalisés dans une perspective à long terme (2021-2026). En 2018, M. le syndic expose qu'il est envisagé d'agrandir provisoirement la zone d'accueil à l'aide de containers. A ce stade, M. Grégoire Junod explique que la Municipalité ne peut pas donner plus d'informations sur un échéancier ou sur les coûts liés à ce projet.

A la question de l'impact économique du musée, M. le syndic répond que l'on pourrait refaire une étude sur l'impact économique de la culture durant cette législature. Il précise que toutes les études faites dans ce domaine montrent que l'impact économique est largement supérieur aux investissements. L'économie culturelle et créatrice crée beaucoup d'emplois. L'impact indirect en matière de tourisme, restauration, hôtellerie et commerce est également très fort.

S'agissant de l'éclairage du musée, Mme Nicole Christe informe que les dernières transformations intérieures ont eu lieu en 1974. L'utilisation de la couleur noire avait comme but de mettre en avant les œuvres et de protéger celles-ci de la lumière. Elle précise que dans une perspective de modification du musée, la muséographie et la lumière seront évidemment revues et remises au goût du jour.

M. Michael Kinzer répond à un-e commissaire au sujet de l'aura internationale de la Collection de l'Art Brut et précise que c'est la collection qui est unique et non le musée. Il explique que l'Art Brut est un art en plein essor dans le monde entier. Quant à l'impact international de cette collection, il précise que les œuvres sont souvent prêtées dans des expositions au Japon, aux USA et que la directrice est également souvent sollicitée à l'étranger pour des conférences ou des tables rondes. L'impact international est donc très fort. Plus généralement, il indique que le Service de la culture collabore avec Lausanne Tourisme afin de favoriser l'intégration de la culture dans toutes leurs offres.

S'agissant de l'installation de containers, M. le syndic rappelle que ceux-ci seront provisoires et qu'ils seront mis dans la cour et non pas devant le bâtiment. Il précise qu'il s'agit d'une solution dans l'attente de la rénovation et de l'agrandissement qui seront respectueux du site. M. le syndic rappelle que le musée est bien connu des Lausannois-es, mais qu'en règle générale, les gens vont davantage visiter les musées ailleurs que dans leur propre ville.

M. le syndic indique que la question de la rénovation du Petit Théâtre est un enjeu qui occupera la Municipalité dans les années à venir. Il rappelle toutefois que les investissements culturels faits par la Ville sont sans rapport avec la question de l'impact touristique (ex. Musée historique, Musée romain). Il précise que la Municipalité est soucieuse dans sa politique culturelle de la mise en place d'offres qui correspondent aux besoins des citoyens. Il précise qu'il est évident que cela a aussi des impacts touristiques et de rayonnement de la ville.

Examen point par point du rapport-préavis

Par soucis d'apporter que les points du rapport reprend que les points dur rppigital, pour mieux faire connaître l'économie, le présent rapport ne reprend que les points du rapport qui ont soulevé des réactions de la part des commissaires.

Point 2 : « Préambule » :

Un-e commissaire considère qu'il peut être souhaitable de renommer l'arrêt de bus, en le nommant par exemple « Beaulieu - Collection de l'Art Brut ». M. le syndic informe que cette question doit être reprise avec les TL. Le problème est que cet arrêt de bus s'appelle « Beaulieu ». Il rappelle que dans les bus, un système de promotion culturelle a été mis en place. Il pense qu'il est possible d'aller encore

Conseil communal de Lausanne

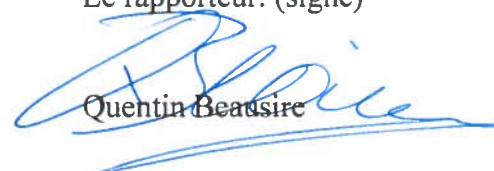
plus loin, en indiquant par exemple à chaque arrêt la présence ou non d'un musée ou d'une institution culturelle, sans changer le nom des arrêts. Le syndic explique que la Municipalité va réengager un chantier sur la signalétique en Ville, qui est pour l'heure, assez déficiente. Il estime qu'il y a un véritable enjeu à la rénovation de la signalétique en ville, à la fois sous un angle pratique, touristique et commercial. Il indique que ce dossier va impliquer de nombreux services (culture, signalétique urbaine, économie) et Lausanne Tourisme. M. le Syndic conclut en disant que le but est de développer un projet de signalétique performant, convivial et adaptable.

Conclusion de la commission

A l'unanimité, la commission propose au Conseil communal d'accepter le rapport-préavis N° 2017/27 - Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Culture - Musée de l'Art Brut ».

Lausanne, le 22 novembre 2017

Le rapporteur: (signé)


Quentin Beausire